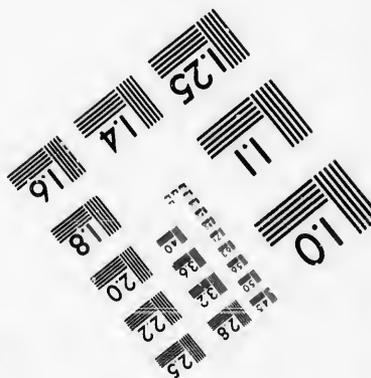
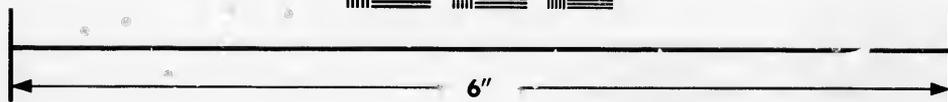
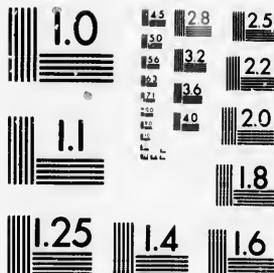


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



Photographic  
Sciences  
Corporation

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

**© 1986**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/<br>Couverture de couleur   | <input type="checkbox"/> Coloured pages/<br>Pages de couleur   |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/<br>Couverture endommagée  | <input type="checkbox"/> Pages damaged/<br>Pages endommagées   |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée  | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/<br>Pages restaurées et/ou pelliculées  |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/<br>Le titre de couverture manque   | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées   |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/<br>Cartes géographiques en couleur   | <input type="checkbox"/> Pages detached/<br>Pages détachées  |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/<br>Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)   | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/<br>Transparence   |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/<br>Planches et/ou illustrations en couleur  | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/<br>Qualité inégale de l'impression   |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/<br>Relié avec d'autres documents   | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/<br>Comprend du matériel supplémentaire   |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion<br>along interior margin/<br>La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la<br>distorsion le long de la marge intérieure   | <input type="checkbox"/> Only edition available/<br>Seule édition disponible   |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may<br>appear within the text. Whenever possible, these<br>have been omitted from filming/<br>Il se peut que certaines pages blanches ajoutées<br>lors d'une restauration apparaissent dans le texte,<br>mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont<br>pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata<br>slips, tissues, etc., have been refilmed to<br>ensure the best possible image/<br>Les pages totalement ou partiellement<br>obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,<br>etc., ont été filmées à nouveau de façon à<br>obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:/<br>Commentaires supplémentaires:  |  |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						/					

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

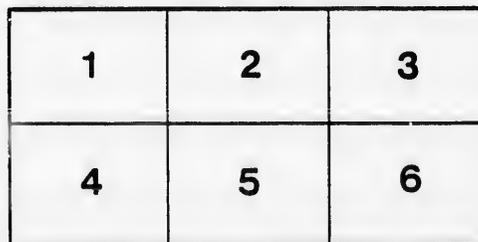
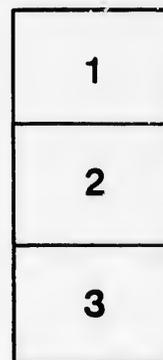
Seminary of Quebec  
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec  
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

rrrata  
to

pelure,  
n à



32X

I  
II

Mon

J  
je v  
cure  
gag  
par  
tém  
sinc  
Sain  
La

V  
sible  
gag  
cèse  
pers  
Les

21676-1001-

(No. 6, nouvelle série.)

(No. 52 de la série complète.)

*Circulaire au Clergé.*

{ ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC,  
1er Mars 1876.

- I. Jubilé prolongé.
- II. Séminaire de Chicoutimi.
- III. Deux imposteurs à dénoncer.

I.

MONSIEUR,

Je m'empresse de vous communiquer un indult que je viens de recevoir. Ayant été informé par plusieurs curés qu'un certain nombre de personnes n'avaient pas gagné l'indulgence du jubilé, soit par négligence, soit par quelqu'autre cause, et que plusieurs avaient ensuite témoigné le regret de n'en avoir pas profité et le désir sincère de pouvoir obtenir cette grâce, j'ai adressé au Saint Père la supplique dont je vous envoie le texte. La réponse a été aussi favorable que je l'espérais.

Vous voudrez donc bien annoncer, aussitôt que possible, cette bonne nouvelle, savoir que le temps pour gagner l'indulgence du jubilé est prolongé pour ce diocèse jusqu'à la fin de juillet prochain, en faveur des personnes qui n'ont pas encore profité de cette grâce. Les conditions sont les mêmes que l'année dernière et

les pouvoirs accordés aux confesseurs sont semblables, Vous consulterez là-dessus le mandement du jubilé (No. 38) et la circulaire No. 40. Je compte sur votre zèle et votre charité pour exhorter tous ceux qui n'ont pas encore fait leur jubilé, à profiter de cette grâce du Souverain Pontife. Plus tard, je réglerai ce que nous aurons à faire pour remercier Dieu des grâces qu'il a accordées aux fidèles de ce diocèse durant ce jubilé.

Vous inviterez tous les fidèles confiés à votre sollicitude pastorale, à demander que tous ceux qui sont en arrière par rapport au jubilé, s'empressent de répondre à la voix de la grâce.

## II.

Dans ma circulaire (No. 31) du 1er mars 1874, j'ai ordonné une quête en faveur du *Séminaire de Chicoutimi*. Je demandais un centin par année, pendant trois ans, par chaque personne du diocèse. "Quelle est la personne si pauvre qu'elle ne puisse donner à saint Joseph un centin ! Quel est l'enfant si jeune qui ne veuille contribuer un centin pour la demeure de l'Enfant Jésus ? Quels sont les parents qui ne donneront pas volontiers un centin au nom de leur enfant au berceau, pour attirer sur ce cher objet de leur tendresse, la bénédiction de Jésus, de Marie et de Joseph ?"

Nous voici rendus à la troisième année de cette souscription en faveur d'une œuvre importante pour la religion. L'année dernière, seulement vingt paroisses ont répondu à l'appel. Je n'ai pas cru devoir insister à cause de la mauvaise récolte, cependant je dois dire que parmi ces vingt paroisses qui ont contribué généreusement, il y en a plusieurs qui n'étaient pas mieux partagées que les autres ; le zèle et la charité savent toujours trouver une obole pour Notre Seigneur. Cette

année,  
qu'aucun  
Joseph  
Famille

La m  
elle est  
s'agit m  
uier ass  
ordinaire  
année u  
donner  
et celui  
arrivero  
si minin  
portante  
pays. C'  
Je dema  
tous côté

Chaque  
y a dans  
geant qu'e  
née dern  
le monta  
d'avoir à  
heureuse  
vie a pro

Je rem  
donné l'e  
et j'espèr  
le succès

Je prio  
rant le m  
plus tôt p  
je désire

année, grâce à Dieu, la récolte a été bonne et j'espère qu'aucune paroisse ne manquera à l'appel que fait Saint Joseph en faveur de cet établissement dédié à la sainte Famille.

La maison est bâtie, et quoiqu'elle ne soit pas finie, elle est occupée depuis le 1er septembre dernier. Il s'agit maintenant de l'aider une fois pour toutes à diminuer assez le capital de la dette pour que les ressources ordinaires puissent payer l'intérêt et amortir chaque année une partie du capital. Si chacun est bien fidèle à donner le petit centin que je demande pour cette année et celui de l'année dernière, s'il ne l'a déjà souscrit, nous arriverons à cet heureux résultat, qui assurera par une si minime contribution l'existence d'une institution importante pour le bien de la religion dans cette partie du pays. C'est une œuvre à la fois patriotique et religieuse. Je demande bien peu, mais cette petite obole venant de tous côtés, opérera des grandes choses.

Chaque curé connaissant le nombre total d'âmes qu'il y a dans sa paroisse, peut calculer facilement le contingent qu'elle doit fournir pour cette année et pour l'année dernière. Si une quête ne suffit pas pour produire le montant nécessaire, il faut la renouveler. Je regrette d'avoir à me plaindre de quelques-uns, un petit nombre heureusement, qui n'ont encore donné aucun signe de vie à propos de cette œuvre.

Je remercie au nom de la sainte Famille, ceux qui ont donné l'exemple de la charité et du zèle à cette occasion et j'espère avec confiance que ce dernier appel aura tout le succès que j'ai droit d'attendre.

Je prie MM. les curés de recueillir ces offrandes durant le mois de saint Joseph et de me les faire tenir le plus tôt possible, en y ajoutant leur propre aumône que je désire connaître à part, afin que les archives du Sémi-

naire de Chicoutimi en servent le souvenir de ses bienfaiteurs. MM. les curés du Saguenay pourront remettre leurs offrandes à M. le Grand Vicaire Racine.

Déjà depuis le 1<sup>er</sup> septembre, Notre Seigneur est installé dans la modeste chapelle du Séminaire; chaque jour on y prie pour les bienfaiteurs de la maison. Que la bénédiction de Jésus et la protection puissante de Marie et de Joseph, soient à jamais sur vous et sur tous ceux qui contribuent à cette bonne œuvre!

### III.

Je crois utile de vous mettre en garde contre deux imposteurs.

L'un, dénoncé déjà nominativement dans les journaux de la dernière grande semaine de février, se dit tantôt prêtre, tantôt ecclésiastique et essaie de s'installer sans façon dans les presbytères ou les familles qui ne s'en défient point. Il prend divers prétextes pour se faire donner des aumônes, se faire prêter de l'argent etc.]

L'autre vend des objets de piété, et entre autres de petits crucifix dans les quels il a mis de fausses reliques. Vous ferez bien de prémunir les fidèles de votre paroisse contre ces prétendues reliques. S'ils ont acheté de ces crucifix, ils peuvent bien les garder, mais ils doivent en ôter et jeter au feu ces fausses reliques.

Vous en parlerez au prône, seulement dans le cas où vous auriez quelque crainte que les fidèles, ne soient trompés par eux.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mon sincère attachement,

✠ E. A. Arch. de Québec.

Beatiss

Deo  
Quebec  
fuit jul  
proxim  
magno  
nihil or  
sæcular  
Paterni  
implere

Attar  
utili ac  
culpa;  
confessa  
laboran  
parochi  
miserrim  
millime  
jubilæi  
anni, in

Exist  
Januari  
locis co  
Archiep  
verifica  
dederun  
Majoren

## SSMO. DNO NRO. PIO. PP. IX.

Beatissime Pater,

Deo Optimo gratias agit infrascriptus Archiepiscopus Quebecensis, propter innumera beneficia quorum occasio fuit jubilæum à Sanctitate Vestra indultum pro anno proxime elapso. Hujusce Archidiœcesis fideles corde magno et animo volenti, ut tanta gratia fruerentur, nihil omiserunt de iis quæ requirebantur; et clerus tum sæcularis, tum regularis, maximo zelo adlaboravit ut Paternitatis Vestræ vota et mandata circa hanc materiam impletet.

Attamen quidam fideles in via salutis segiores, tam utili ac salutari thesauro caruerunt, ex propria quidem culpa; non enim deerant ecclesiæ quas visitare, aut confessarii quos adire potuissent, si modo torporem quo laborant excutere voluissent. Hæc audiens a quibusdam parochis, et sperans fore ut jubilæi extensio prosit illis miserrimis animabus, infrascriptus Archiepiscopus humillime postulat ut Sanctitas Vestra dignetur prorogare jubilæi tempus usque ad finem mensis julii currentis anni, in favorem Archidiœcesis Quebecensis.

Existit quidem indultum, in Audientia diei 24 Januarii 1875, concessum favore fidelium in missionum locis commorantium, Sed non est ausus infrascriptus Archiepiscopus eo uti, quia in hac Archidiœcesi non verificantur circumstantiæ quæ huic indulto occasionem dederunt. Idcirco imploratur vel speciale indultum ad Majorem Dei gloriam et justificationem animarum

Christi Sanguine redemptarum, vel declaratio extendens  
supra dictum indultum 24 januarii 1875 ad Archidiœ-  
cesim Quebecensem.

Quebeci, in festo Epiphaniæ Domini 1876.

Sanctitatis Vestræ,

Humillimus et addictissimus filius,

(Sign.) ✠ E.-A., Archepus Quebecen.

Ex Audientia SSmi dici 30 januarii 1876 SSmus D.  
N. Pius div. Prov. PP. IX, referente me infrascripto  
S. C. de Propda fide pro-secretario, benigne annuit pro  
gratia juxta R. P. D. Archiepiscopi votum, et petita.

Datum Romæ ex Ædibus S. C. die et anno ut supra.

Gratis sine ulla solutione quocumque titulo.

L. ✠ S.

(Sign.)

J. B. AGNOZZI,

Pr. Secret.

ens  
ioe-

D.  
pto  
pro

ra.

